

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne
CANADA ET ETATS-UNIS \$5 00
UNION POSTALE 8 00
Édition hebdomadaire
CANADA \$2 00
ETATS-UNIS 2 50
UNION POSTALE 3 00

LE QUOTIDIEN

Rédaction et administration:

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5159

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Laissez-leur prendre un pied...

On ne lit pas assez La Fontaine, on oublie trop les fables apprises sur les bancs de l'école. Le Bonhomme, pourtant, donne plus d'un sage conseil dont l'on ferait bien de se souvenir — jusque dans les parlements.

Laissez-leur prendre un pied chez vous, Ils en auront bientôt pris quatre.

La contrainte scolaire, c'est l'appesantissement de la main de l'Etat sur un domaine sacré, celui de la famille. On veut bien nous dire que le contact sera à peine sensible, qu'il ressemblera plutôt à un caressant appui qu'un bon papa étendu sur un bébé trop faible pour gravir une marche un peu haute.

Puis, ce minimum une fois fixé, il se trouvera bien quelqu'un pour dire: Ce programme étant celui que nous jugeons nécessaire au progrès de la province, il convient de l'imposer, et d'imposer avec lui les méthodes que nous jugeons les meilleures, à toutes les écoles, officielles ou indépendantes, de la province. Si l'hypothèse vous paraît forcée, ouvrez Le Devoir du 25 septembre 1918: vous y trouverez une lettre de l'un des principaux signataires de la requête à Mgr l'Archevêque, M. G. De Serres, où celui-ci résume un projet de programme préparé par un comité où figurent une couple d'autres des partisans notoires de la contrainte scolaire.

D'ailleurs, c'est un fait notoire que les plus bruyants partisans de la contrainte scolaire sont aussi, pour la plupart, partisans de la création d'un ministère de l'Instruction publique. C'est la suite logique de leurs théories sur l'intervention de l'Etat dans ce domaine. L'institution d'un ministère de l'Instruction publique, c'est demain, sinon aujourd'hui, le choix des programmes et celui des maîtres livrés à toutes les fantaisies de la politique.

On rapporte qu'un des promoteurs du mouvement actuel répétait volontiers à ceux qu'il sollicitait: Il ne s'agit que de forcer les pères saccoutés à envoyer leurs enfants à l'école, et cela rappelle assez la phrase que l'on colportait sur la conscription: La loi n'est faite que pour les voyous qui traînent au coin des rues...

Cela n'empêchera pas l'Etat de travailler à faciliter le progrès scolaire; cela n'empêchera pas les particuliers et les institutions de mener ce sens une campagne féconde et méthodique. Il y a beaucoup de choses à faire en ce sens, et de choses infiniment plus pratiques, plus efficaces, que la contrainte scolaire: fournir d'abord aux élèves qui veulent s'instruire des écoles assez nombreuses, assurer ensuite à ces élèves, en nombre suffisant — par une formation appropriée et des traitements convenables — des professeurs compétents et qui, autant que possible, se fassent de l'enseignement une carrière, etc.

De tout cela, nous avons déjà parlé. Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir encore.

Omer HEROUX.

Chronique d'Ottawa
L'ÉCOLE "NATIONALE"

Ottawa, 2 février.

L'école "nationale" est au programme comme complément à la conscription scolaire universelle, et c'est à la bonne ville de Winnipeg que nous serons redevables de cette nouvelle victoire contre l'obscurantisme clerical, pour employer le style dont usent entre eux certains de nos radicaux, lorsque personne d'autre ne les écoute.

C'est au Canadian Club qu'a été annoncée la bonne nouvelle, dont l'apôtre improvisé n'est autre qu'un certain monsieur Osborne, professeur de quelque chose à l'université

de Winnipeg, et qui l'a été assez longtemps pour se persuader qu'il ne s'y fait rien de bon et qu'il faut par conséquent tout bouleverser: d'un bout à l'autre du pays. Il est difficile de tirer une autre conclusion des démarches oratoires qu'il poursuit actuellement.

Détail significatif, il y a eu un bien moindre assistance au lancement de la cause de l'Instruction publique, que la semaine précédente pour écouter un Japonais parler de questions internationales; c'est au point qu'il a fallu prendre le repas dans une salle plus petite, qui a tenu à peu près les fiers de la dernière réunion. Remarqués à la table centrale: MM. Laurier, Belcourt, Bolduc, Blondin, Fortier, député de Labelle, Crerar et Meighan, et quelques autres notabilités. L'hôte du jour avait l'air plus jeune que la plupart des convives, bien qu'il ait

quarante-cinq ans, ainsi qu'il nous l'a plusieurs fois assuré. S'il nous fallait le décrire brièvement au physique, nous dirions que c'est un agent commercial quelconque, qui s'est découvert une vocation lucrative à la suite d'un séjour de quelques semaines dans l'ouest, pays où la fortune a souvent le sourire facile et peu exigeant. Et qu'après s'être assuré par quelques années d'éloignement de la forme élégante, il a cherché et trouvé le véhicule qui pouvait le conduire d'une ville à l'autre avec mission d'en éclairer les populations, et incidemment d'avoir son nom dans les journaux. Ceci nécessitait une question concrète, et l'appui moral de quelques noms connus. M. Osborne affirme que le comité qui l'envoie se compose de trente ou quarante citoyens de la capitale manitobaine. On n'a pas eu la cruauté de lui dire: "Nommez-les!" comme on dit, l'an dernier, au candidat, qui affirmait avec indignation qu'il était passé à travers le pays "pas moins de 80,000 Chinois".

Avec ses airs de trente-huit ans, M. Osborne porte un long sur un visage rasé et carré, qui fait naître la pensée qu'il ne serait jamais devenu professeur si le "boom" de l'immeuble avait duré; car il avait pleinement trouvé là sa vocation et sa voie: vendeur de "lots" irrésistible et convaincu, avec une faconde un peu hésitante et un tour de langage familier, dépourvu d'élévation de son, il a été nommé, au début de l'année, à un poste de professeur à l'école d'un Balfour, mais assez proche de la tour d'esprit banal et facile, d'un Sam Hughes ou d'un Hocce. C'est dire qu'il était bien au niveau de la majorité de ses auditeurs du moment; et comme il s'achève facilement, présente une anecdote familière ou jette quelques phrases grandiloquentes sur la forte nation nous serons dans un demi-siècle si nous avons atteint l'homonogénéité anglo-saxonne, il n'est pas besoin de dire qu'il a été applaudi largement: "Did'n't he warm up at the end!" nous déclara tout emballé un communiste en quincailier; Gee! I liked it!" (Textuel).

L'esprit français est plus analytique et plus exigeant, et nous nous trompons fort si un seul des nôtres qui se trouvaient là a laissé voir par de furtives expressions de physionomie autre chose qu'un intérêt poli et l'ennui d'écouter un bonhomme d'un moindre status intellectuel que la moyenne de ceux que l'on a accoutumé d'entendre en pareil lieu. Mais voyons la thèse, l'évangile de salut national que nous envoient les quarante... inspirés de la caverne de Winnipeg.

thème du Manitoba. Les élèves "anglaises" comme les appelle M. Osborne, s'étaient mises en communication épistolaire avec celles de l'école ruthène, où cette langue était à peu près la seule en usage. Le but des "anglaises" était de nouer des relations amicales avec leurs sœurs d'une autre race, et de les canadianniser, pour ainsi dire. L'affaire marcha à merveille, on échangea des lettres de plus en plus amicales, et l'esprit d'imitation de ces races inférieures est tel, que les jeunes "anglaises" d'Ontario ayant un jour échangé un post-scriptum à chacune de leurs lettres, individuelles, chaque épître qu'elles reçurent en réponse portait également un post-scriptum. Que ne peut-on faire de ces pauvres peuplades, conclut à peu près M. Osborne, en les mettant en communication avec la civilisation anglaise et en utilisant l'esprit d'initiative qu'elles possèdent comme les petits enfants. Il n'a pas précisé: comme les singes, nous tenons à lui rendre cette justice.

Mais "l'esprit national" que veut nous vendre Winnipeg, est-ce un esprit anglais, ou bien un esprit canadien? Dans la bouche même de leur interprète-précurseur, les élèves des écoles de la province d'Ontario sont des "anglaises" cherchant patriotiquement à angliciser leurs sœurs canadiennes d'une autre langue, qui poursuivaient bien tranquillement leurs études dans leur village manitobain de son côté, et de la question se pose aussi: le plus grand nombre des Ruthènes sont de religion catholique; est-ce une infériorité qui a échappé à l'attention patriotique des jeunes "anglaises" ontariennes, ou sinon quelques mesures affectueuses ont-elles prises pour les corriger également de cette regrettable infirmité?

Quand nous aurons l'école nationale uniforme, l'une des innovations patriotiques que comprendra le programme consistera-t-il en d'aussi bienveillantes correspondances entre les "anglaises" éclairées de certaines provinces, et les sujets et sujettes d'une autre race dans certaines autres provinces? L'histoire du pays nous dit que ce ne soit pas seulement dans un coin du Canada qu'il se trouve des agglomérations ou des groupements de race et de langue différents de celles des "anglaises" dont on nous parle; le problème se pose avec netteté dans chacune des neuf provinces; comment se propose-t-on de le régler, chez les tenants de la conscription de force unanime et obligatoire?

M. Osborne n'en a rien dit, non plus que sur aucune des autres objections qui viennent tout naturellement à l'esprit. Visiblement, son discours n'est destiné qu'à allumer la mèche, il n'est pas desiré d'entrer en discussion sur les détails, même lorsqu'ils prennent cette formidable importance.

Le plan général qu'il soumet après avoir tracé le sombre tableau des lacunes dont nous souffrons, c'est de réunir une grande délégation à Winnipeg, et d'y jeter les bases d'un organisme nouveau, non pas un ministère fédéral de l'éducation, mais plutôt une commission "indépendante de la politique", qui agirait comme accélérateur dans le rouage gouvernemental. Cette commission serait composée de quelques membres éminents parés, car M. Osborne a fait le procès des petits salaires et veut voir un président d'université éminent au même chiffre que celui de la compagnie du Pacifique, qui désigne nommément. La pauvreté ne vaut rien aux professeurs d'université, proclame sans vergogne ce patriote désintéressé. On peut donc dire que la franchise n'a point été tout à fait absente de son discours.

Ernest BILODEAU.

Mon Dieu, qu'il neigeait, qu'il neigeait donc! Je l'attendais, sous un réverbère, près du coin qu'elle m'avait assigné.

mon arrivée, la neige s'était mise à tomber lente et fine comme une poussière de craie. Mais, peu à peu, les flocons s'étaient épaissés et tombaient plus serrés. Mon Dieu, qu'il neigeait, qu'il neigeait donc!

Près de moi, une gargonille avait à la queue une petite barbe de glace. Sur le flanc d'un mur, des filets d'eau congelée reluisaient comme de grands lichens de morte.

Après trois heures d'attente, je me disais: — Aurait-elle oublié son rendez-vous? Se faire attendre par un temps comme ça, ça n'est pas raisonnable!

Les épaules et le collet de mon paletot étaient couverts de neige, et je n'osais faire un mouvement, de peur qu'il ne m'en entrât dans le cou. J'aurais bien pu me débattre, mais je n'en avais pas le temps, et mes mains étaient chaudes dans mes poches.

Mon Dieu, qu'il neigeait, qu'il neigeait donc! Après trois heures d'attente, je me disais: — Mais, pour sûr, elle ne viendra pas. Tout à coup, je la vis passer au loin, sous un réverbère fermé. Elle marchait lentement en levant haut les pieds, la tête penchée en avant.

En la voyant s'approcher, je me mis à réfléchir: Il ne me fallait pas accompagner jusque chez elle, et elle demeure loin d'ici. Et cette neige sur mon collet? Et elle ne me tendait la main en arrivant, c'est son habitude; et pour lui répondre, je serais, moi aussi, obligé d'en sortir une de mes poches. Alors, à la pensée que la neige amassée sur ma

manche allait me glacer le poignet, je frissonnai. Et comme elle ne pouvait pas enlever la neige de son collet, elle se pencha et me dit: — Mon Dieu, qu'il neigeait, qu'il neigeait donc!

A. L.

Aurons-nous les élections?

SIGNES AU CIEL POLITIQUE

Québec, le 3. — A tort ou à raison, les bruits d'élections générales avant l'été persistent et s'accroissent. Il n'est pas d'usage d'annoncer de nouvelles taxes à la veille d'une consultation populaire, et il est à noter aussi, pour la première fois depuis plusieurs années, que le discours du budget n'en laisse pas prévoir, mais qu'il promet de substituer l'économie au revenu des licences de plus d'un million qui doit se tarir au premier mal.

Le trésorier provincial a été assuré qu'un bien petite marge d'excédent de revenu sur les dépenses dans le cours de l'année fiscale 1919-1920 et ne sont pas éloignés de voir en cela le pronostic le plus certain de l'élection. Mais la n'est pas le seul signe, il en est bien d'autres qui se complètent et qui s'expliquent les uns par les autres. Avec ce mince excédent de revenu, comment comprendre, par exemple, que le gouvernement provincial ait consenti à faire remise aux municipalités de la taxe sur les endroits d'amusement, plus connue sous le nom de "sou du pauvre"? Les villes la réclamaient cette restitution, les journaux, Le Devoir notamment, l'avaient plusieurs fois demandée au nom de nos institutions de charité qui avaient à pâtir de la mauvaise situation de nos finances. C'est donc un geste très bien vu généralement et de nature à acquiescer des sympathies au gouvernement surtout dans les municipalités importantes.

Il crée le mécanisme de l'impôt et sachant la puissance de cette pierre angulaire, il en fait cadeau aux municipalités, qui ne s'en étaient pas encore servi, c'est-à-dire toutes les municipalités. Montréal excepté. Pourquoi cela?

Autre geste fort populaire du gouvernement, c'est l'annonce quasi officielle d'une augmentation générale des traitements des employés — espérons que ceux du bureau d'enregistrement ne seront pas oubliés.

Par contre, on raconte que nos législateurs qui croient avoir le droit eux aussi de se plaindre de l'augmentation du coût de la vie et de réclamer une augmentation d'indemnité se la verront temporairement refusée. Mais, en revanche, après les élections qui auraient lieu au printemps, ils auraient une nouvelle session qui leur permettrait de doubler, dans la même année leur indemnité sessionnelle et de les aider à se refaire de leurs dépenses de campagne. De plus, il n'est pas improbable que l'augmentation demandée pour la présente session soit ajournée à cette époque.

Mais, objectent les malins, le gouvernement devrait vraisemblablement attendre que Montréal fut affranchie de la titelle, que toute trace de la commission administrative soit disparue avant de solliciter la confiance des électeurs de la région. Et qui ne sait que la commission administrative ne pourra terminer son oeuvre — quelle qu'elle soit — d'ici au moins trois ans encore, que le gouvernement ne peut attendre cette époque pour se présenter devant les électeurs et quela double nomination du ministre sans portefeuille ouvrier ou connu comme tel, et du conseiller législatif cossu, mais portant tout de même le label unioniste aux pans de sa redingote bourgeoise, à pour but de museler le mécontentement ouvrier.

La nomination d'un sous-ministre du travail, de même que la distribution de l'octroi fédéral de 86,500,000 pour la construction de logements ouvriers, achèveront l'oeuvre d'apaisement déjà en bonne voie.

Les employés du tramway sollicitent actuellement une hausse de salaire qui leur sera naturellement accordée, car ce n'est pas le moment de leur faire attendre le résultat de leur grève qui se terminerait au ne sait quand et avec des conséquences plus graves peut-être que la prise d'assaut d'un fauteuil rouge. L'augmentation des salaires des waten et des percepteurs se terminera par un relèvement du tarif actuel des tramways qui est déjà assez élevé. Le gouvernement, qui a fait le contrat du moins qui l'a sanctionné après l'avoir formulé, essuyera les récriminations, la colère et la vengeance des contribuables. Il est donc important que l'on se présente devant les électeurs avant cette date du mois de juin. Cela nous mettrait les élections au mois de mai.

Autre signe électoral que les rumeurs, qui persistent, d'une reorganisation assez radicale du cabinet. On ne parle de rien moins que de l'entrée de trois nouveaux ministres, entre autres de M. le docteur Bédard, qui deviendrait sans doute le ministre de l'Hygiène, ce qui lui éviterait toute contamination de la part des unionistes purulents et actifs.

M. Clément Robillard, qui est très populaire dans le centre de la ville de Montréal, sera de plus en plus conservé, le sentiment de Saint-Jacques, au gouvernement provincial, de ce St-Jacques qui a parfois des sautes d'humeur — le premier ministre s'en souvient — appelé au conseil législatif.

Qui rentrera dans le cabinet? Je vous ai nommé le docteur Bédard, dont le nom est sur bien des lèvres; mais ce n'est pas le seul. M. Létourneau, de Montréal, peut se permet-

tre les plus beaux espoirs, mais il faudra en outre donner du maroquin à la région de Québec, qui elle aussi a son dévouement et son vervelement ambiteux que l'autre et, disent les gens de Montréal, avec bien moins de raison. Il est certain qu'entre ces deux Létourneau, le coeur de M. Guin ne balance pas, mais il ne peut tout de même pas non plus avoir deux ministres du même nom et de valeur si inégale dans son cabinet. Il faudra choisir.

Mais revenons à nos moutons sans intention d'insulte pour la députation. Ces signes d'élections se reflètent au ciel politique et je vous les ai transmis tels qu'ils m'ont été interprétés par un mage clairvoyant.

Ils peuvent avoir été mal lus, mais il y a gros à parier qu'avec les vacances prolongées que M. Guin se propose de prendre, et qu'il a sans doute bien méritées, il commencera en bon père de famille par laisser son dossier en bon ordre.

Il aurait bien aussi une autre signe d'élection: si le gouvernement permettait la vente de la bière et du vin, même au risque de provoquer l'ère d'Ottawa et des autres provinces du sahara de la prohibition. L'argument économique qu'on a fait devant le cabinet a semblé fort impressionner le premier ministre et peut-être le gouvernement serait-il tenté d'élever l'alcoolisme aux bières et des vins dits de tempérament. L'armée de la prohibition est encore puissante, même si l'on parait établi que lorsqu'elle réussit à faire adopter une loi elle est impuissante à la faire observer. John H. Roberts, par exemple, se déclare sûr et heureux de la prohibition hermétique après une entrevue avec le premier ministre, et sans doute tous les apôtres de la tempérance seront reconnaissants à M. Roberts de si bien présenter leur cause aux autorités et partageront sa joie.

Louis DUPIRE.

BLOC-NOTES

Porteurs d'eau?

Le député de Saint-Hyacinthe, M. Bouchard, a déclaré hier dans une assemblée en grande majorité de langue anglaise que les métiers les plus répandus chez les Canadiens-français sont ceux de porteurs d'eau et de cordonniers.

"Water-carriers and the boot trade". Lorsque M. Bouchard parle ainsi des siens et de leurs occupations, il se révèle tel qu'il est, il se montre sous son vrai jour. Un gouverneur anglais resté tristement célèbre a écrit jadis méprisamment des Canadiens qu'ils étaient "une race de scieurs de bois et de porteurs d'eau". M. Bouchard lui fait écho, bien qu'il sache que cela soit un mensonge.

Mais il parlait, répétons-le, en milieu de langue anglaise. Pourquoi se serait-il gêné?

"A better life"

La crise ouvrière grandit, en Angleterre et dans le reste du Royaume-Uni. Une dépêche de l'Associated Press énumère entre autres causes des malaises généraux en Grande-Bretagne, celle-ci: "Les milieux d'artisans et les petites gens se sont fait dire qu'après la guerre il y aurait pour les masses une vie meilleure — a better life. Selon toutes les apparences, ils attendent et demandent cette "vie meilleure" plus tôt que le gouvernement peut leur donner en s'occupant de la nouvelle ère. Cette histoire de "vie meilleure" est un leurre. Les gens qui savent quelles conséquences ont eues les guerres du passé n'ignorent pas que la "vie meilleure" ne les a jamais suivies et que chaque période importante d'après-guerre a posé des problèmes redoutables, dans chaque pays. Il n'y a jamais eu de guerre aussi effroyable que celle qui se terminait en novembre dernier; il n'y a donc pas à s'étonner si les problèmes qui en résultent sont autrement plus graves encore que ceux du passé. Mais puisqu'on a fait croire aux peuples qu'on leur donnerait "une meilleure vie", il faudra s'arranger, en Angleterre et ailleurs, pour leur donner au moins le moyen de la comprendre qu'une fois de plus on les a bernés. L'une et l'autre tâches ne sont pas très faciles. Quoi d'étonnant que les masses soient mécontentes?"

Sous pli recommandé

Un lecteur nous signale une étrange façon de traduire de la Gazette. Dans sa lettre à M. le sénateur Dandurand, publiée samedi par les journaux, Mgr Bruchési a écrit: "J'ai l'honneur de vous informer que cette requête a été envoyée sous pli recommandé à M. le Surintendant de l'Instruction publique..." Il s'agit, en l'espèce, on le sait, de la requête d'un groupe qui veut l'enseignement obligatoire. Mais sait-on comment la Gazette a traduit l'expression "sous pli recommandé"? C'est à la limite, en page trois de ce journal, samedi matin: "I have the honor to inform you that this petition has been sent with a recommendation to the Superintendent of Public Instruction..." Si l'erreur est voulue, elle est joliment canaille. Si l'erreur est involontaire, que penser de l'instruction du journaliste qui l'a commise? Cela démontre, selon la boutade d'un homme public, la nécessité de l'Instruction obligatoire pour les journalistes, à commencer par ceux de la Gazette. Le Herald, qui a commis la même erreur, pourrait aussi faire apprendre le français à ses gens et leur laisser savoir, par exemple, que "sous pli recommandé" ne signifie pas du tout "with a recommendation".

LES CONCERTS

Mlle ETHEL LEGINSKA

Mlle Ethel Leginska, que les journalistes américains comparent volontiers à Paderewski, a donné un récital hier devant un auditoire malheureusement trop restreint, mais qui s'est laissé enthousiasmer par les qualités de l'artiste et n'a tenu aucun compte de ses défauts.

Car Mlle Leginska est une pianiste très inégale, mais à coup sûr très habile. Supplément à la puissance qui lui manque par la force dont elle use généreusement et manquant par conséquent d'ampleur, elle est peut-être pour les œuvres de grande envergure, mais d'autre part, elle excelle à la façon de Paderewski par la clarté limpide de son jeu et un mécanisme bien pondéré. Les œuvres qui ne sont pas simplement des véhicules à virtuosité ont donné l'occasion de faire admirer de jolis détails d'interprétation.

Il semble qu'avant tout, Mlle Leginska soit une indépendante. C'est surtout dans la Sonate œuvre 53 de Beethoven et troisième mouvement qu'elle a donné une lecture que n'apprécierait certes pas un traditionaliste, mais qu'on doit quand même remarquer.

La grande Étude en la mineur de Chopin a donné la même impression et Mlle Leginska y a de plus montré que, si elle peut perdre la mémoire d'un passage, elle sait se rattraper sans que l'auditoire s'en aperçoive, à moins de bien connaître l'œuvre.

Le programme renfermait la Polonaise No 8 de Chopin qu'on entend trop rarement. Serait-ce que les pianistes en ont peur et qu'ils préfèrent acheter le succès à bon marché avec les Rhapsodies de Liszt, par exemple? La pianiste a joué dans un mouvement légèrement ralenti, qui lui a permis d'en tirer de très beaux effets.

Ce que Mlle Leginska a le mieux joué à mon goût, c'est la Gayotte et Variations de Rameau, l'Étude en fa dièse majeur d'Arensky et la Valse de Concert de Moszkowski. Elle y a fait montre de toutes ses qualités sans que rien vienne y apporter une ombre.

Somme toute, Mlle Leginska n'est peut-être pas un grand virtuose, mais elle est mieux puisqu'elle est intéressante.

Éd. PELLETIER.

Star, lui, s'est évidemment aperçu à la dernière minute de l'erreur commise par la Gazette; car il a émis une demi-journée, qui est maintenant illisible, l'endroit même où il avait à traduire "sous pli recommandé". Tous ces messieurs gagneraient à fréquenter davantage le dictionnaire français-anglais, s'ils sont trop âgés pour suivre des cours de français.

Leurs réclamations

Il faut presque trois colonnes d'un texte serré, dans les dépêches du matin, pour donner un résumé des prétentions des différents pays alliés, au congrès de la paix. A lire, même superficiellement, cette énumération des avantages que chacun désire obtenir, on peut se faire une idée de la tâche extraordinaire qu'auraient à accomplir les délégués, pour aboutir à "une paix juste et durable". Il faudra qu'ils commentent par élaguer dans le programme d'à peu près chaque pays. De toute évidence, la lettre du Souverain Pontife qui demande des prières pour les délégués a sa très grande utilité.

Sur une manchette

On a souvent dit que beaucoup d'Anglo-Canadiens considèrent le Canada comme un pays où ils ne font que passer, tandis que les regards du grand-Bretagne comme leur véritable patrie. Veut-on un indice de plus de cet état d'esprit? On n'a qu'à prendre la Gazette de ce matin, première page, tête de la troisième colonne. Il y a là une manchette qui se lit comme suit: "Commons will do little with Premier away..." N'imputez quel Canadien véritablement canadien s'imagine, en lisant cela, qu'il s'agit des Communes canadiennes, convoquées en l'absence de M. Borden, à Paris. Pas du tout. Les Commons et le Premier dont il s'agit en l'occurrence, ce sont les communes anglaises, le premier ministre anglais. Il faut avoir l'esprit singulièrement a-canadien pour rédiger de pareilles manchettes.

Soixante millions

Ce sera, paraît-il, l'argent qu'il faut que nos parlementaires votent au ministère, à Ottawa, ces semaines-ci, pour la réfection et le matériel nouveau des chemins de fer nationalisés depuis quelques années. Soixante millions, c'est à peu près le quart de notre budget annuel d'avant-guerre. En ces temps-là, soixante millions, c'était beaucoup d'argent. Aujourd'hui, soixante millions, cela paraît peu de chose. En effet, avant 1914, avec soixante millions nous eussions effacé un cinquième de notre dette nationale. Aujourd'hui, c'est à peine un peu d'eau dans la mer immense de nos dettes, cela ne représente plus qu'un trente-cinquième de notre passif fédéral. M. White trouvera le tour de nous extraire ces 60 millions en impôts nouveaux. La nationalisation des chemins de fer nous coûtera cher. Il restera à voir si elle donnera des résultats proportionnés à ce que nous déboursâmes. L'expérience qu'on ont faite jusqu'ici les États-Unis n'est pas précisément à l'avantage de l'expropriation du régime ferroviaire par l'Etat. Réussissons-nous mieux? G. P.

LES CONCERTS

Mlle ETHEL LEGINSKA

Mlle Ethel Leginska, que les journalistes américains comparent volontiers à Paderewski, a donné un récital hier devant un auditoire malheureusement trop restreint, mais qui s'est laissé enthousiasmer par les qualités de l'artiste et n'a tenu aucun compte de ses défauts.





TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI — jusqu'à 20 mots 1/2 sou par mot supplémentaire.
DEMANDES D'ELVES — jusqu'à 20 mots 1/2 sou par mot supplémentaire.
TOUTES LES AFFICHES — jusqu'à 20 mots 1/2 sou par mot supplémentaire.

LES ARBITRES RENDENT LEUR DECISION

(Suite de la 3e page)

Table with 2 columns: Position (Lieutenants, Sergents, Délégués, etc.) and Salary (1700.00, 1600.00, etc.)

DEMANDE No 17
Cette demande a été retirée.

DEMANDE No 18
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 19
Réponse prévue par les Décisions 11 et 12.

DEMANDE No 20
Tout membre élu à une charge en qualité de dignitaire permanent de la Ville de Montréal devra être considéré comme étant en permission de s'absenter et cette permission subsistera tant que les services de ce membre seront requis par cette Union.

DEMANDE No 21
Si sera accordé un permis d'absence sans salaire à tout membre du Corps de Police qui soit choisi en rapport avec les affaires de son association ou société.

DEMANDE No 22
Chaque membre du Département des Incendies recevant de l'avancement devrait recevoir le salaire attribué à ce nouveau grade à partir de la date de son entrée dans ses nouvelles fonctions.

DEMANDE No 23
Le Bureau d'Arbitrage, après avoir entendu les témoignages à ce sujet, est d'opinion que pour mettre au service de la Corporation de Montréal une brigade de pompier capable, pour assurer la continuité et l'efficacité du service et pour donner à tous les hommes faisant partie de cette brigade l'encouragement qui convient, on devrait, pour faire face aux conditions existantes, formuler quelques règles générales relativement aux mesures disciplinaires. C'est donc l'opinion et la décision du Bureau d'Arbitrage que l'avancement devrait être basé sur l'habileté, le mérite et l'ancienneté ; que tout membre de la Brigade qui serait considéré comme étant incapable de continuer à occuper le poste de pompier, devrait être renvoyé de ce poste et que l'employé permanent blessé dans l'accomplissement de son service, il aura le droit de recevoir son plein salaire pendant toute la période de sa maladie à moins que les Autorités Médicales de la ville ne déclarent qu'il est atteint d'infirmité permanente et dans l'impossibilité de travailler ; en pareil cas, il devra être placé sur la liste du Fonds de Pension, sujet aux dispositions et règlements régissant ce Fonds.

DEMANDE No 24
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 25
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 26
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 27
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 28
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 29
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 30
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 31
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 32
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 33
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 34
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 35
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 36
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 37
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 38
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 39
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 40
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

trois membres dont deux seront nommés par la Commission Administrative et un par les employés.

DEMANDE No 3.
A partir du 1er janvier 1919, les employés du Département des Incendies devront être divisés en deux équipes pour les fins d'un service alternatif. L'une des équipes sera de service de 8 heures "am. à 6 heures p.m.", sans permission d'absence pour les repas qui devront être pris à la station. L'autre équipe sera de service de 6 heures p.m. à 8 heures a.m. Les heures de service pour les deux équipes changeront chaque second dimanche. L'ouvrage à faire dans les stations sera fait par l'équipe de jour.

DEMANDE No 4.
La ville de Montréal verra à l'entretien convenable des stations de pompes au point de vue de la propreté et des conditions hygiéniques, de l'installation de baigns, de douches, de lavabos, de cabinets de toilette qui devront tous être de construction moderne conformément aux plus récentes méthodes d'hygiène; elle devra fournir également à chaque station des serviettes, du savon, du cirage, des brosses et autres articles nécessaires aux membres de la brigade d'incendies afin d'assurer leur bonne apparence. C'est ce qui se fait dans le service militaire.

DEMANDE No 5.
La ville de Montréal devra fournir gratuitement tous les vêtements nécessaires pour l'équipement d'un pompier en été et en hiver.

DEMANDE No 6.
Les hommes de la brigade des pompiers ne devraient pas être appelés à rendre d'autres services que ceux qui incombent à des pompiers.

DEMANDE No 7.
C'est l'opinion du Bureau d'Arbitrage que la Commission Administrative de la Ville de Montréal est l'autorité compétente pour mettre cet arrangement en pratique et la décision du Bureau d'Arbitrage est qu'elle mette immédiatement cet arrangement en force. Si la Commission Administrative trouve qu'elle ne dispose pas du temps nécessaire pour nommer une commission chargée de l'exécution de cette décision Arbitrale.

DEMANDE No 8.
Les pompiers devront être divisés en trois classes, la première, la seconde et la troisième classes. La troisième classe devra comprendre les hommes dans la première année de service. La seconde classe devra comprendre ceux comptant plus de douze mois de service.

DEMANDE No 9.
La ville de Montréal s'engage à accorder aux employés du département des Incendies des vacances annuelles comme suit: Capitaines, 21 jours, lieutenant, 19 jours, ingénieurs, 17 jours, assistants-ingénieurs, 15 jours, pompiers, 15 jours, employés du département d'alarmes, 15 jours. Tous les autres employés du Département, 15 jours.

DEMANDE No 10.
Les membres du Département des Incendies auront droit à leurs salaires en cas de maladie, sur production d'un certificat de médecin.

DEMANDE No 11.
Tout membre de la Brigade des Pompiers qui aura été à l'emploi de la Ville pendant une période de pas moins de six mois, s'il se trouve dans l'impossibilité de faire son service pour cause de maladie, aura le droit sur production d'un certificat des Autorités Médicales de la Ville, de recevoir le plein montant de son salaire, si approuvé par l'officier compétent ou la Commission Administrative; mais dans le cas d'un employé permanent blessé dans l'accomplissement de son service, il aura le droit de recevoir son plein salaire pendant toute la période de sa maladie à moins que les Autorités Médicales de la ville ne déclarent qu'il est atteint d'infirmité permanente et dans l'impossibilité de travailler; en pareil cas, il devra être placé sur la liste du Fonds de Pension, sujet aux dispositions et règlements régissant ce Fonds.

DEMANDE No 12.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 13.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 14.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 15.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 16.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 17.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 18.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 19.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 20.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 21.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 22.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 23.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 24.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 25.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 26.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 27.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 28.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 29.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

DEMANDE No 30.
Tous les membres du Corps de Police auront droit à un jour de repos par quatorze jours sans déduction de salaire et automatiquement de plus la Ville de Montréal devra accorder chaque année des congés, comme suit :

Thé au Délicieux Arôme — Préparé proprement et que de feuilles triées "SALADA" F450

Noir—Vert ou Mélangé Conservé et vendu qu'en paquets d'aluminium scellés DYSPEPSIE Si vous voulez un remède radical pour guérir votre dyspepsie, votre gastrite, votre dilatation d'estomac, vos pituites, etc., prenez les tablettes PAPSAG. C'est le meilleur guérisseur de toute personne qui souffre de l'estomac.

CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

ARCHITECTE P.-L. W. DUPRE architecte, expertises, évaluations, expertises, mesurage; préparation plans, devis. 18 boulevard St-Laurent, Montréal. Téléphone 612.

COMPTABLES BEAUDOIN LIMITEE Comptable 60 EST, RUE NOTRE-DAME. Bureau de 20 années d'expérience. Tél. Main 7154. Soir, St-Louis 6187. Achat de créances et collection générale.

AVOCATS ARCHAMBAULT & MARCOTTE 80 rue St-Jacques. Tél. Main 2761-5284. Joseph Archambault, C.R., M.F. Marcote, L.L.B. Bureau du soir, tél. West. 4889.

AVOCATS J.-N.-E. GELINAS, comptabilité générale, audition, règlement de livres, collection de comptes, billets, etc. Bureau: 92 Notre-Dame Est, chambre 906. Tél. Main 3982. Résidence: 779 ave. Rockland. Tél. Rockland 2638.

AVOCATS J. A. BAULIEU AVOCAT 750 RUE ST-JACQUES MONTREAL. Maître postal 350. — Adresse télégraphique "Naiac, Montréal". Tél. Main 1256-1251. Codes: 10878.

AVOCATS C. A. LEBEVRE COMPTABLE 82, édifice La Sauvegarde. Tél. Main 4817.

AVOCATS J.-C.-A. PICARD COMPTABLE Bureau: 92 rue Notre-Dame Est. Edifice "La Sauvegarde". Ch. 30. Tél. Main 1183. Achat de créances et collection.

AVOCATS Arthur LALONDE AVOCAT, PROCUREUR, ETC. Etude: Brossard, Forest, Lalonde et Coffin. Edifice du Crédit Foncier, Montréal. Résidence, téléphone Est 2351.

AVOCATS ANTOINE LAMOTHE J.-C. Lamothe, L.L.B., C.R., Emilien Gauthier, L.L.B., J.-Marchal Nantel, B.C.L. avocats, bureaux: chambre 401, 90 St-Jacques. St-Louis 1661. Résidence, 10 Place St-Louis. Tél. Est 1574.

AVOCATS G. A. MARSAN, C.R. AVOCAT Téléphone Main 1937. 29, RUE ST-JACQUES, Montréal. Chambre 302.

AVOCATS Mignerot, J.-Homer, AVOCAT pratiquant Canada et États-Unis. Spécialité: causes criminelles, ex-dommages, en séparation, règlements successions. 66 Notre-Dame Est, Montréal. Main 1199; soir, 779 Rue St-Jacques, St-Louis 1968.

AVOCATS TANCREDE PAGNOLLE, C.R. AVOCAT - Commissaire Loi criminelle, successions, etc. 36 ST-JACQUES. Résidence: 71 St-Denis. Est 2141.

AVOCATS PAGER, GLOUTIER & OSTIGUY, AVOCATS Immeuble Power, 83 ouest, rue Craig. Tél. Main 5598.

AVOCATS VICTOR PAGER AVOCAT Immeuble Power, 83-ouest, rue Craig. Main 5598. — Saint-Louis 2168.

AVOCATS GUY VANIER, B.A. LL. L. AVOCAT 97, RUE ST-JACQUES—BUREAU 76. Tél. Main 2632.

AVOCATS ANATOLE VANIER AVOCAT 97, RUE ST-JACQUES Bureau 53

BANQUES D'EPARGNE LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL. Bureau principal, 176 rue St-Jacques, et quatre-vingt succursales à Montréal.

BOIS ET CHARBON Charbon Scranton Coke, Beau et net. Donnez votre commande immédiatement à la maison avantageusement connue et qui donne satisfaction absolue. La Cie. Le Charbon St-Denis, 100 rue St-Denis, St-Louis 8302.

BUANDERIE LAVAGES de familles demandés. Humides, 98; séchés, 11,15; linge un repassé, 12. 1000 LAUNDY, 200 Lavettes, St-Louis 6302.

LE DOCTEUR NAP. DESJARDINS CHIRURGIEN-DENTISTE 1708 NOTRE-DAME OUEST Coin Bourget et St. West. 1952. Dentiste de première qualité Spécialité: Ponts, Couronnes et Dentiers, à prix très modérés.

THOMAS DUCHARME Notaire, Comptable et Commissaire Chambre 200 Edifice de la Range "Épargne" 150 St-Jacques, Tél. Main 7741. Résidence: bureau du soir, tel. Est 5915, 405 Lagauchetière Est.

J.H.H. LIPPE NOTAIRE 180 rue Saint-Jacques. Tél. Main 3228 MONTREAL. JOS. P. A. TURENNE Notaire 483 LAGAUCHETIERE EST. Montréal. Dépositaire du greffe de Modard Perrault. INGENIEURS CIVILS Vincent, Girouard & Vincent Ingénieurs civils, Architectes, 70 ST-GABRIEL, MONTREAL. Tél. main 1102. MEDECIN-VETERINAIRE J.-H. VILLENEUVE, D.M.V. (Professeur à l'École Vétérinaire Laval) 266, RUE CRAIG EST. Tél. Main 1918. PHOTOGRAPHES L. J. A. FÉLOQUIN artiste Portraits au pastel et à l'huile; une spécialité. 115, SAINT-DENIS, SAINT-LOUIS 3226. MONTREAL. PROFESSEURS COURS D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL ET PAR CORRESPONDANCE Nos professeurs vont périodiquement chez nos élèves donner leurs leçons et instructions sur les matières suivantes: anglais, — correspondance, — comptabilité, — droit civil et commercial, — placements de capitaux, — opérations de bourse, — spéculation, — banque, — économie, — négoce, etc. — Prospectus envoyés gratuitement sur demande. L'Institut National 112, RUE ST-JACQUES Montréal. CASIMIR HEBERT Consul "ad honorem" du Pérou, professeur de langues, de belles-lettres, de rhétorique, rédacteur classique expert. Latin, grec, ancien, italien, espagnol, etc. Préparation aux brevets. Cours individuels et collectifs. Rédaction et traduction de plusieurs langues. 214 ONTARIO EST, près Saint-Denis. MATHÉMATIQUES, SCIENCES, LETTRES ET LANGUES françaises et en anglais. Préparation aux brevets ART DENTAIRE, DROIT MÉDECINE, RÉGLEMENTS, SERVICE CIVIL, etc. Professeur au collège Schlarbe et au collège Loyola. Cours particuliers et paiement facile. 235, RUE ST-JACQUES, Montréal. RENE SAVOIE, I.C. ET I.E. Cours de arts et sciences appliquées, et traduction de plusieurs langues. 235, RUE ST-JACQUES, Montréal. Edmond La Roche, B. S. COURS DE FRANÇAIS, LE JOUR ET LE SOIR. — cours, anglais, dictée, exercices latins et grecs, mathématiques, et autres sciences. Préparation au cours classique et aux brevets. Cours de deux sexes. 195 RUE ST-JACQUES, MONTREAL. EST. 519. Tél. : Bureau, Est 7490; soir, Est 359. Leblond de Brumath bachelier de l'Université de France et de l'Université Laval, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages. Le plus ancien ouvrage. Préparation aux examens établis à Montréal. Cours de deux sexes. Préparation aux brevets. 235, RUE ST-JACQUES, MONTREAL. EST. 519. Collège Commercial Elie 1 Carré St-Louis, coin St-Denis. Cours individuels jour ou soir. Complément telle qu'elle se pratique. Sténographie des deux langues en 3 mois. Télégraphie et administration des gares. Préparation aux concours. Est. Est 2329. HOTELS VICTORIA HOTEL Québec, H. Fontaine, Prop. Plan américain. Prix \$3.50 à \$1.00. Prix spécial pour les voyageurs de commerce, \$3.00 par jour. REGLEMENTS DE COMPTES MARCHANDS, ouvriers et journaliers, toutes vos dettes seront payées moyennant des paiements faciles. Discretion absolue, vous transférez votre règlement. M. L. P. m. 084 Laurier ouest.

# LES ARBITRES RENDENT LEUR DECISION

(Suite de la quatrième page)

maladie, à moins que les Autorités Médicales de la Ville ne déclarent qu'il est atteint d'infirmité permanente et dans l'impossibilité de travailler; en pareil cas, il devra être placé sur la liste du Fonds de Pensions, sujet aux dispositions et règlements régissant ce Fonds.

### DEMANDE No 11

"Tousqu'un membre du Département des Incendies est suspendu de son service et réinstallé dans la suite après une enquête l'exonérant de tout blâme, son salaire devra lui être payé en entier."

### DECISION ARBITRALE No 11

Réponse prévue par les décisions Nos 1 et 2.

### DEMANDE No 12

"La Ville devra permettre à un membre de la Brigade des Pompiers engagé en qualité de dignitaire permanent de l'Union de s'absenter du service de la Ville s'il en est requis; cette absence devant être considérée comme un congé, mais sans salaire."

### DECISION ARBITRALE No 12

Tout membre choisi par ses confrères pour les représenter en rapport avec les affaires de leur association ou société obtiendra une permission d'absence sans salaire.

### DEMANDE No 13

"Tout membre de la Brigade des Pompiers qui ne sera pas de service, devra se rapporter pour le service en cas d'une seconde ou d'une alarme générale."

### DECISION ARBITRALE No 13

Les membres qui ne seront pas de service devront se rapporter dans le cas d'une troisième alarme ou d'alarmes subséquentes.

### DEMANDE No 14

"La Ville de Montréal devra fournir aux membres de la Brigade des Pompiers un nouveau manuel."

### DECISION ARBITRALE No 14

Réponse prévue par les décisions Nos 1 et 2.

### DEMANDE No 15

"Le lavage de la literie et des serviettes de toilette dont on sert dans les stations devra être fait aux frais de la Ville."

### DECISION ARBITRALE No 15

Réponse prévue par la décision No 4.

### DEMANDE No 16

"Qu'il soit bien entendu que tous ceux qui ont été renvoyés du service de la Ville pour avoir pris part à la formation de l'Union ou pour avoir participé à la grève devraient de nouveau reprendre leur service."

### DECISION ARBITRALE No 16

Oui, et cela a déjà été fait.

### DEMANDE No 17

"Tout membre de l'Association comparaisant devant un officier supérieur sur une question de discipline aura le droit, s'il le désire, d'être accompagné par un confrère qui aura le droit de l'assister."

### DECISION ARBITRALE No 17

Réponse prévue par les décisions Nos 1 et 2.

### DEMANDE No 18

"La Ville de Montréal devra établir une cantine ambulante qui puisse être utilisée pour les incendies importants."

### DECISION ARBITRALE No 18

Adopté.

### DEMANDE No 19

"A partir du 1er janvier 1919, et pour la durée du présent contrat les salaires annuels en vigueur dans le département des incendies devront être comme suit: Capitaines, \$2,000; Lieutenants, \$1,800; ingénieurs, \$1,700; assistants-ingénieurs, \$1,600; pompiers, 1ère classe, \$1,500; pompiers, troisième classe, \$1,400."

### DECISION ARBITRALE No 19

L'échelle des salaires sera comme suit: capitaines, \$1,800; lieutenants, \$1,700; ingénieurs, \$1,500; assistants-ingénieurs, \$1,400; pompiers première classe, \$1,300; pompiers seconde classe, \$1,200; pompiers troisième classe, \$1,100; pompiers quatrième classe, \$1,000; pompiers cinquième classe, \$900; surintendant Déguire, \$1,600; surintendant Hughes, \$1,400; hommes de lignes Blondin, \$1,200; autres hommes de lignes, \$1,100; 1er opérateur télégraphe d'alarme, \$1,500; 2ème opérateur télégraphe d'alarmes, \$1,400; 3ème opérateur télégraphe d'alarmes, \$1,300; assistants opérateurs télégraphe d'alarmes, \$1,200; réparateurs de boyaux, \$1,250; sellier, \$1,100; plombier et poseur d'appareils à vapeur, \$1,200; ceux chargés de l'entretien des chevaux malades, \$1,100; charretier, \$900.

## FORME DE CONTRAT SOUMISE PAR LES POMPIERS DEMANDE No 1

"La Ville de Montréal reconnaît que les membres du Département des Incendies, généralement désignés comme Pompiers, ont le droit de se former en union, et on reconnaît, reconnaît l'Union Locale 125 de l'Association Internationale des Pompiers (International Association of Fire Fighters Local Union 125)."

### DECISION ARBITRALE No 1

Les Pompiers pourront avoir leur société ou association pour la gouverne de leurs propres affaires; mais ils ne devront pas s'affilier à aucune autre société, association ou union.

Cette société ou association ne sera composée que des membres actifs du Département des Incendies de la Ville ou de ses membres en retraite inscrits au Fonds de Pension. La Commission Administrative recevra promptement, sur demande, les dignitaires ou les officiers de telle société ou association pour la discussion des questions relatives à la prospérité du Département des Incendies et de la Ville et rendra promptement sa décision sur les questions qui lui seront soumises.

### DEMANDE No 2

"La Ville de Montréal s'engage à ne garder à son emploi dans le Département des Incendies que ceux qui appartiennent à l'Union Locale 125 de l'Association Internationale des Pompiers (International Association of Fire Fighters Local Union 125) à l'exception de ceux qui ne sont pas éligibles comme membres, d'après les règlements de la dite Association."

### DECISION ARBITRALE No 2

Cette demande n'est pas accordée.

### DEMANDE No 3

"Quiconque entrera à l'emploi de la Ville de Montréal dans le Département des Incendies devra devenir membre de la dite association dans les trente jours et devra continuer à en faire partie pendant la durée de ce contrat, à défaut de quoi, il cessera d'être à l'emploi de la Ville de Montréal."

### DECISION ARBITRALE No 3

Réponse prévue par la Décision No 1.

### DEMANDE No 4

"Tous les membres appartenant actuellement au Département des Incendies qui, en vertu des règlements de la partie de seconde partie, sont éligibles et devront faire partie de l'association."

### DECISION ARBITRALE No 4

Réponse prévue par la Décision No 1.

### DEMANDE No 5

"La Ville de Montréal, de plus, s'engage à ce qu'aucun membre du Département des Incendies, à l'époque de sa réception comme membre de la dite association, ne soit, d'une manière quelconque, verbalement ou par écrit, détourné, sollicité ou requis de discontinuer de faire partie ou empêché de faire partie de l'Union Locale 125 de l'Association Internationale des Pompiers (International Association of Fire Fighters Local Union 125)."

### DECISION ARBITRALE No 5

Réponse prévue par la Décision No 1.

### DEMANDE No 6

"La Ville de Montréal s'engage à négocier directement avec l'Union Locale 125 de l'Association Internationale des Pompiers (International Association of Fire Fighters Local Union 125) par l'intermédiaire de ses dignitaires ou agents autorisés, sur toutes les questions relatives au bien-être et aux intérêts des membres de la dite association."

### DECISION ARBITRALE No 6

Réponse prévue par la Décision No 1.

### DEMANDE No 7

"Tous les articles faisant partie de l'équipement et des vêtements d'un pompier devront porter l'étiquette de l'Union."

### DECISION ARBITRALE No 7

Cette demande n'est pas accordée. La Ville de Montréal ne devrait pas établir de distinctions.

### DEMANDE No 8

"Le manque d'espace nous force à ne donner qu'un résumé du rapport dans le cas des employés de l'incinération. Voici l'échelle des salaires établie par les arbitres:

Contremaitres \$25 par semaine; charretiers doubles, \$3.25 par journée de dix heures; aides, \$3 par journée de dix heures; palefreniers, \$3 par journée de dix heures; gardiens, \$3 par journée de dix heures; surveillants et pointeurs, \$3.25 par journée de dix heures; cantonniers, \$3 par journée de dix heures; surveillants ou employés des bains, \$3 par journée de dix heures; balayeurs, \$3 par journée de dix heures; chauffeurs de balayeurs, d'arroseuses et de camions automobiles, \$21 par semaine, 6 jours, 10 heures; chauffeurs d'automobiles d'officiers, \$21 par semaine; selliers, \$21 par semaine, 6 jours, 10 heures; forgerons, \$22 par semaine, 6 jours, 10 heures; menuisiers, \$22 par semaine, 6 jours, 10 heures.

Journée de travail telle que demandée: C'est-à-dire 6.30 a.m., à 5.30 p. m., avec une heure pour le lunch. En d'autres termes, dix heures constitueront le travail d'une journée — le temps extra dépassant dix heures, à temps et demi, y compris les dimanches, à l'exception des chauffeurs d'automobiles et des contremaitres.

En ce qui concerne le tarif pour les charretiers avec leurs propres chevaux et voitures, le Bureau d'Arbitrage ne fait pas de règlement.

Les charretiers de voitures doubles et les aides et les employés du département recevront deux paires de salopettes et deux "jumpers" par année. Une salle à dîner sera fournie aux employés de même qu'une salle convenablement chauffée où les employés pourront faire sécher leurs vêtements en cas de mauvais temps. Quinze jours de vacances par an pour chacun. Tout employé qui aura été à l'emploi de ce département pendant une période de six mois aura droit au plein montant de son salaire en cas de maladie ou d'accident survenu dans l'accomplissement de son travail. Au cas d'incapacité permanente, l'employé sera placé sur la liste du Fonds pension.

Comme dans les autres cas, le rapport ne reconnaît pas d'union.

### DEMANDE No 9

"Le petit aiglefin est le pigeonneau des habitants des eaux. Ceux que nous avons sentis à peu près de la meilleure dimension pour manger, pesant environ une livre et demie chacun, ils sont particulièrement délicieux quand ils viennent de nos comptoirs. JEUNES AIGLEFINS DE FANTAISIE, CONGELÉS, la lb. . . . . 9s RAIES, la lb. . . . . 8s

### DEMANDE No 10

"La plus stricte propreté prévaut dans tout notre rayon du poisson. Il s'y trouve toujours une grande variété où faire son choix. Merlu, Maquereau, Saumon, Doré, Poisson blanc, Saumon, Truite Saumonée, Harengs, Eperlans, Flétan, Aiglefin de Finlande, Homards, Pétoncles, Huîtres.

### DEMANDE No 11

Le magasin où l'on est bien servi **STANFORDS** 125 RUE MANSFIELD. Téléphones: Uptown 6940-6941-6942-6943-6944-6945-6946-6947.

## APRES LA GRIPPE

Solution de BIPHOSPHATE DE CHAUX Médicinal des Frères Maristes

En vente partout \$1.00

### Casgrain & Charbonneau

PHARMACIENS EN GROS

30 rue St-Paul Est - Montréal.

## CONSTIPATION

Le séjour prolongé de matières fécales dans l'intestin compromet la santé générale, charge le sang de substances nuisibles, ce qui provoque des maladies. Ayez une évacuation de l'intestin, au moins toutes les vingt-quatre heures, en prenant le

### ROBOL

Une ou deux tablettes ROBOL prises le soir au coucher, vous guériront de la constipation et vous débarrasseront des déchets qui vous empoisonnent.

En vente partout 25 sous la boîte, six pour \$1.00. Envoyé par la maille par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE 104, 274, rue St-Denis, Montréal.

# GRANDS MAGASINS GOODWIN

## LES PLUS NOUVEAUX CHAPEAUX DE PRINTEMPS

Dans notre salle des modes françaises nous avons exposé samedi, pour la première fois, un certain nombre de chapeaux de printemps jolis et durables, faits par les dessinateurs les mieux connus de New-York. Prix . . . . .

**12.50 à 30.00**

PREMIER ETALAGE DE MODELES AUTHENTIQUES DU PRINTEMPS. CHAPEAUX DE PAILLE NO. 4 GARNIS ET TAILLEUR PRETS A PORTER.

Dans toutes les plus nouvelles nuances. Une bonne variété de chapeaux tailleur large, canotiers unis, modèles champignon, et chapeaux de promenade anglais à bords roulés. Chics modèles quakeresses pour garnir de fleurs — chapeaux de toilette auxquels une garniture d'atourche s'ajoute bien, petites toques et modèles Napoléon pour . . . . . **2.98 à 8.98**

NOUVEAUX ET TRES BEAUX CHAPEAUX DE DEUIL

venant d'arriver — jolies petites formes élégantes en éripe Gerorgette, garnies de jais mat. Les grands et moyens chapeaux sont aussi très jolis, ils ont des revers blancs et sont garnis de fleurs faites à la main en soie et en éripe mats. Modèles exclusifs.

Goodwin's—Au premier.

## Disques VICTOR

Consuliez nos experts du SALON DE COIFFURE

Nouveautés en français:

- BARYTON AVEC PIANO 23010, 10 pouces. — L'amal en Colère — Les Petites Femmes d'Ici — Baryton, Hector Pellierin.
- Pellerin nous offre deux jolies chansons, et celle, parlant de celui qui n'est jamais en colère est rendue d'une manière amusante.
- MONOLOGUE COMIQUE EN FRANÇAIS 23011, 10 pouces. — L'adieu — et les Sports (monologue comique). — L'adieu — "Zidor prend l'électricité" (monologue comique). — Du May d'Amour.
- La débauche raconte les aventures de "Zidoro" que l'électricité a guéri de fumer, et les admirateurs de ce personnage aimeront sa manière d'expliquer les "sports".

NOUVEAUX DISQUES PAR Mlle EVA GAUTHIER

- 72105, 10 pouces — Au clair de la lune; (2) Il pleut bergère; (3) Promenade en bateau; (4) Fais do-do, Gola; (de "Walter-Ballard French Songs") — mezzo-soprano avec piano — Savez-vous planter les choux? (2) Trempe ton pain; (3) La Mère Michel; (4) Malbrock (de "Walter-Ballard French Songs") (mezzo-soprano avec piano) — Eva Gauthier.
- 72106, 10 pouces — Le Pont d'Avignon; (2) Ah! vous dirai-je, Maman; (3) La Bonne Aventure; (4) J'ai du bon tabac — de "Vieilles Chansons et Danses" — (mezzo-soprano avec piano) — La Casquette du Père Bugeaud; (2) La Mist' en Laine; (3) Frère Jacques (de "Vieilles Chansons et danses") — (4) En passant par la Lorraine (de "Chants de Soldats") — (mezzo-soprano avec piano) — Eva Gauthier.

Magasins ouverts à 9.00 a.m. Magasins fermés à 6.00 p.m.

# Goodwin's LIMITED

Téléphone Uptown 7000

## LES HÉRITAGES DE PENDALLYNN

Par M. MARYAN

7 (Suite)

Une de ses souffrances les plus vives avait été de voir Bertrand frustré de la possession de Pendallynn, et de croire qu'il serait à jamais malheureux de ce qu'elle jugeait une perte irréparable. Et cependant, la vie qu'elle menait depuis quelques temps lui avait révélé un monde plus large que le sien, et des joies qu'elle constatait, sans toutefois les bien comprendre, en dehors du convenu, du décorum des traditions qui étaient son propre idéal. Après tout, il se pouvait que, même dans la sphère modeste où il se mouvait, un amour profond et des jouissances d'art eussent comblé des aspirations plus hautes que celles de sa tante, et surtout différentes.

Cependant, c'était justement

nostalgie, ce mal spécial aux Bretons, s'emparait d'elle, la faisant soupirer après les paysages tristes de son pays.

— Signora, venez voir ce qu'on m'a apporté, dit le marchand.

Elle parlait maintenant assez d'italien pour nouer une conversation, et elle entra dans le magasin, saisie d'un soudain espoir.

— Le nom de la jeune dame que vous cherchez, et qui peignait des aquarelles, n'est-il pas Baldi? C'est là un nom assez commun chez nous. Mais son prénom, le connaissez-vous?

— Elle s'appelle Marcellina, répondit Mahaut, pâlisant d'émotion.

Le marchand, d'un air de triomphe, ouvrit un portefeuille, et présenta à Mahaut une aquarelle que ses yeux brouillés de larmes ne distinguèrent pas tout de suite.

— C'est bien le prénom, signora: Marcellina Baldi.

Mahaut s'essuya brusquement les yeux, et regarda avidement la signature.

— Et comment avez-vous eu cette peinture? Ce n'est pas elle qui vous l'a apportée?

— Non, c'est une contadina de son pays qu'elle a chargée de la commission. Voyez, elle a peint une de ses ruines pittoresques du village de San-Matteo. . . . C'est vraiment

immense, désolée, dont les vallonnements cachent des ruines, et dont d'autres ruines superbes rompent la monotonie majestueuse. Le ciel était bleu, l'herbe, que paissaient des troupeaux de moutons, n'avait pas sa couleur verdoyante du printemps; la ligne mince et lointaine de peupliers qui courait au delà de l'aqueduc de Claude était tristement dépourvue. Les montagnes, d'abord bleuâtres à l'horizon, se rapprochaient, laissant voir la masse noire des pins, les tons gris des oliviers. De loin en loin, un cyprès s'enlevait sur le ciel. Et tout cela indiquait d'une indicible mélancolie l'âme de Mahaut. Elle sentait confusément la grandeur de la campagne, mais sa tristesse, sa désolation, lui était encore plus sensible. Sans songer que son pays, à elle, était dans son genre imprégné d'une mélancolie moins solennelle, mais presque aussi profonde, elle souriait après les chênes nouveaux et les hêtres de Pendallynn, et les landes qui, du moins, même l'hiver, se fleuraient d'ajoncs. Oh! emmener Bertrand en Bretagne, lui faire un paradis de ce Petit-Logis, qui était encore une maison de famille, c'était le désir ardent, presque maladif de son cœur. Pour cette joie, elle acceptait tous les sacrifices, toutes les rancœurs. Sans être riche per-

sonnellement, elle pouvait, grâce à la fortune de son frère, dont elle avait la jouissance viagère, l'entourer de bien-être, lui faire oublier les privations, et ce logis délabré de Florence, dont le souvenir la hantait. Elle essayait d'aimer sa femme, et s'ils avaient des enfants! Cette pensée la faisait vraiment tressaillir. Tenir encore une fois un bébé dans ses bras, lui prodiguer cette tendresse maternelle qui s'était épanchée sur Bertrand sans se méfier, c'était une ivresse capable de lui faire oublier toutes ses peines.

Elle devait prendre une voiture à Tivoli pour se rendre à San-Matteo. Elle ne s'y arrêta point: ni les merveilles de la villa d'Este, ni les ruines grandioses de l'Hadriana, ni les cascadeuses, avec l'ombre de la Sibille, n'avaient en ce moment d'attrait pour son âme anxieuse. Elle ne doutait pas de la joie qu'aurait Bertrand dans le voyant; mais elle avait peur de lui causer une cruelle déception en lui annonçant que Pendallynn était à un autre, et puis elle redoutait cette jeune femme, qui était naturellement un mystère pour elle, qui lui avait peut-être aliéné le cœur de son neveu, et en qui elle craignait de trouver une ignorance et une vulgarité doublement pénibles dans la vie commune qu'elle rêvait.

(A suivre)

# La Vie Sportive

## Le Toronto blanchi par les Canadiens

### L'équipe de Georges Kennedy a triomphé des Torontonien par un résultat de 10 à 0, samedi soir au patinoir Jubilé — Odie Cleghorn enregistre quatre points.

Le Canadien a déclassé le Toronto samedi soir au Jubilé alors que le Bleu Blanc Rouge a battu les Torontonien par un résultat final de 10 à 0. Comme l'indique le résultat, la joute ne fut pas intéressante, car les visiteurs étaient beaucoup trop inférieurs. Le Canadien de son côté était en parfaite condition et dès le commencement de la joute, ils enregistrent leurs points à volonté. Le Toronto, en plus d'être faible sur la défense, manquait totalement de précision et d'ensemble. Les lancers étaient faits loin des buts ou bien le caoutchouc était lancé par-dessus la clôture et allait se perdre dans les estrades.

Odie Cleghorn a figuré avec avantage dans la partie de samedi, car il a compté quatre points pour sa part dont deux sur des courses individuelles et deux autres sur des passes de ses co-équipiers. Berlinguette et Lalonde figurent aussi sur la liste des compteurs pour deux points chacun. Les autres points furent enregistrés par Didier Pitre et McDonald.

Voici la composition des équipes et le sommaire de la partie:

Points	Canadien	Toronto
12.30	1—Canadien, Berlinguette	0
1.10	2—Canadien, Cleghorn	0
2.10	3—Canadien, Cleghorn	0
0.40	4—Canadien, Cleghorn	0
Deuxième période		
8.55	5—Canadien, Lalonde	0
8.20	6—Canadien, Lalonde	0
Troisième période		
3.40	7—Canadien, Berlinguette	0
0.55	8—Canadien, Cleghorn	0
7.00	9—Canadien, Lalonde	0
5.00	10—Canadien, McDonald	0

Résultat final: Canadien, 10; Aréna, 0.

## SIXIÈME VICTOIRE DU LAFONTAINE

### LE VERDUN EST LITTEALEMENT ECRASE — UNE RENCONTRE INTERESSANTE A WESTMOUNT.

De nouveau, l'équipe du Lafontaine a terrassé, samedi soir, le club Verdun qui était venu mesurer ses forces contre lui, par le résultat significatif de 7 à 1. Les équipiers du Lafontaine se sont ainsi assurés une ferme pied-à-terre sur le terrain du championnat, avec six belles victoires consécutives à leur crédit.

De son côté, le club Westmount a vaincu sans difficulté les Chevaliers de Colomb, malgré tous les bons éléments que ces derniers avaient amenés à la salle Victoria. Malgré toute leur ambition, les équipiers des chevaliers ont trouvé leurs maîtres et sont revenus avec une défaite de plus, 3 points contre 5.

Les deux clubs North End et National se sont également partagés les honneurs, à la salle Vaverly. Cependant une partie reste encore inachevée, celle Prince-Wheatley, mais l'avantage est facilement marqué en faveur de M. L. Prince, de sorte que le résultat final sera de 4 à 1, et cela malgré deux absences du côté du National.

Le Lafontaine bat triomphalement la marche, suivi du Westmount et des Chevaliers de Colomb qui ont regagné une place sur le Verdun. Le North End et le National viennent loin, déclassés de la lice. Les équipes avaient ainsi aligné leurs joueurs:

AU LAFONTAINE	
Lafontaine	Verdun
A. Forestier	W. McIlmick
A. P. Beauchemin	E. V. Harrison
J. A. Boucher	J. L. Williams
J. E. Provost	M. Robin
H. Blanchard	T. Gowans
H. Blanchard	J. A. Johnson
J. Chaffieux	S. Burnside
E. Auger	Dr Snyder
Total	Total
7	1

AU WESTMOUNT	
Westmount	C. de Colomb
M. G. Wechsler	T. Monette
E. B. Kirkham	A. C. Larivière
T. F. Hardorf	H. Mackay
E. F. Walter	R. P. Couture
C. E. Hardie	F. A. Cabana
J. J. Louson	G. St-Pierre
E. G. Wurtelle	E. Beauregard
H. O. Wehler	J. N. Cabana
Total	Total
5	3

AU NORTH END	
T. S. P. Buckle	Par défaut
F. Cole	Par défaut
W. A. Rawlings	L. J. Cartier
C. H. Martin	J. O. A. Champoux
H. Wheatley	L. Prince
P. G. A. Brault	O. Trempe
M. J. Chizzola	C. E. Parrot
T. H. Stacey	R. Bélanger
Total	Total
4	3

1.27, 1.25.  
Classe de trotteurs:  
Philip Ha Ha, C. Robillard 1 2 3 1 1  
John Mac, P. Vandaele 4 3 1 3 2  
Trigantle King, T. Westlake 3 1 2 2ret  
Corotels, H. Chevalier 2ret  
Juges: Alf. Mercure, Alb. Daoust et O. Samson.  
Starter: U. Vézina.

## LIGUE DE LA CITE

La ligue de hockey de la Cité présente pour ce soir, au Victoria, rue Drummond, l'un de ses programmes qui auront sur toutes sa cédule de parties une importance capitale. Voici en quelques lignes le bilan sportif pour ce soir: Loyola vs Shamrock, Vickers vs McGill. La première partie alignera l'é-

quipe française de la ligue, le Loyola, contre les Shamrock, qui, eux aussi, possèdent plusieurs étoiles de langue française.

Les connaisseurs s'attendent et non sans raison à ce que la fin de la soirée soit la pièce de résistance du programme.

### CIGARETTES EGYPTIENNES

# NIZAM

## 10 POUR 15 CENTIMS

## LOEW'S

FRED STONE dans "UNDER THE TOP" GOLDEN TROUPE

Victoria Four — Calvine et Thornton — Ekhnoff et Gordon — Dix et Dixie.

Représentations continues: à 11 h. Après-midi, 10-15e; soirs, 15-25e; samedis, dimanches et jours de fête, prix des soirées.

LITTLE WOMEN La semaine prochaine, programme extraordinaire. Une histoire immortelle représentée dans une vue de toute beauté. Le rangement de FRESCOTT Le clairvoyant.

## Brosseau contre Allen

Les amateurs du sport de la boxe ont appris avec plaisir que le club Olympique avait réservé les services de notre champion pour sa séance de vendredi soir prochain au Théâtre Français alors que l'ancien champion amateur d'Amérique aura Red Allen pour adversaire dans la rencontre principale qui sera de dix rondes.

Eugène Brosseau a fait ses débuts comme professionnel il y a deux semaines alors qu'il mettait hors de combat le prétendu Gordon McKay, mais dans cette exhibition il n'a pu donner la pleine mesure de ses forces ni exhiber toute son habileté car son adversaire n'était pas de taille à livrer un combat sérieux et aussi notre compatriote remporta une victoire facile, sans avoir à se déceper.

Red Allen n'est pas un champion mais il est un boxeur de grande réputation. Il est reconnu comme courageux et fougueux et capable de battre un grand nombre de boxeurs de sa catégorie. Les combats qu'il a livrés contre Georges Rivet et Peter Scott ont été très intéressants et les amateurs peuvent être assurés que la bataille de vendredi prochain vaudra la peine d'être vue.

Red Allen n'est pas un champion mais il est un boxeur de grande réputation. Il est reconnu comme courageux et fougueux et capable de battre un grand nombre de boxeurs de sa catégorie. Les combats qu'il a livrés contre Georges Rivet et Peter Scott ont été très intéressants et les amateurs peuvent être assurés que la bataille de vendredi prochain vaudra la peine d'être vue.

## LES QUILLES AU NATIONAL

Les membres à vie et actifs du National se rendent tous les jours très nombreux au Paléstre de la rue Cherrier et les différentes sections commencent déjà à s'organiser.

Vendredi dernier avait lieu une assemblée des membres représentant des grandes maisons d'affaires de Montréal, qui sont représentés au National.

Une ligue de quilles qui sera connue sous le nom de ligue de Quilles des Maisons d'Affaires de Montréal, affiliée à l'Association du National, a été organisée.

M. S. Rodier, de la Maison Rolland, a été élu le président de cette organisation avec M. Théo. Foisy, de Caron Frères, comme secrétaire.

On a décidé que les joueurs de la ligue devront être membres à vie, membres actifs, ou membre associé de l'Association du National.

Les parties seront jouées tous les vendredis soirs, à partir du 7 février prochain et se termineront le 25 avril.

Les maisons d'affaires de Montréal étaient représentées comme suit:

MM. R. Lanctôt, rep. L. O. Groulx, limitée; C. Côté, rep. L. Chanut Fils, limitée; S. Rodier, rep. la Maison Rolland; G. H. Lefebvre, rep. la Banque d'Hocheila; M. Boulet et N. Archambault, rep. Alphonse Racine, limitée, et W. E. Sharp et P. Foisy, rep. Caron Frères; C. Cardin et M. Bleau, rep. la Banque de Montréal.

The St. Lawrence Flour Mills Co., Ltd., Hudson, Hébert et Cie, limitée, et Laporte, Martin et Cie, limitée, seront aussi représentés dans cette nouvelle organisation.

Une partie de quilles intéressante a eu lieu samedi au Paléstre du National entre les employés de la maison Alphonse Racine, limitée, qui a si généreusement souscrit à l'Association.

La partie avait lieu entre les employés du bureau et ceux de l'expédition.

Les employés de l'expédition ont triomphé de ceux du bureau et l'enthousiasme a été très soutenu au cours de cette joute. Les employés du bureau se promettent bien de prendre leur revanche la prochaine fois.

## LE HOCKEY A ST-RAYMOND

Saint-Raymond, 3. — Pour la 4e fois depuis le commencement de l'hiver, le club du village Saint-Raymond, l'"Étoile" (comme on l'a nommé) s'est rencontré dimanche le 26 janvier sur le patinoir local avec le club du collège. Pour la 4ième fois aussi l'"Étoile" a bien pâli.

Le résultat de la joute fut de 2 à 0. Les collégiens, dont la réputation n'est plus à faire, l'emportèrent haut la main; ils se sont réellement distingués. Aussi les nombreux spectateurs, qui assistaient à cette captivante joute de goudet, ne leur ont pas ménagé leurs applaudissements.

La partie a été rapide et brillante. Nos étudiants ont joué avec beaucoup d'entrain et d'adresse: ils méritent des félicitations pour la belle victoire remportée sur leurs adversaires.

Les villageois paraissaient bien sûrs de leur coup: ils s'étaient promis d'être vainqueurs. Mais pour cela, il leur fallait déjouer les belles combinaisons de nos collégiens, enlever la rondelle aux Landry, aux Hamel, aux Beaumont... et ce n'était pas là une mince besogne.

Nos gens de l'"Étoile" entrèrent en scène avec bonne volonté et grand courage. Ils se lancèrent à l'attaque avec beaucoup d'ardeur et d'énergie. Quelques-uns en déployèrent même trop. MM. les arbitres se virent obligés de les modérer et de leur donner quelques instants de repos. Les "Étoiles" qui filèrent ainsi, avec assez bonne grâce sur les bords du patinoir furent MM. E. Richard et R. Lirette.

Les collégiens remportèrent un franc succès. Nos félicitations à ces jeunes.

Voici l'alignement des équipes: Collège. Village.

R. Rochette Buts G. Roy R. Beaumont Défenses W. Lefebvre R. Hamel Défenses E. Richard Rol. Hamel Ailes droites R. Lirette L. Martel Ailes gauches H. Readman L. Landry Centres G. Richard A. Tremblay Substituts J. Wallman Arbitres: MM. D. Cantin et J. Kiermyer.

On est à organiser actuellement au collège, pour le dimanche, 9 février une fête sportive.

Figureront au programme, différentes sortes de courses, des tours d'adresse, etc. Plusieurs numéros réservent aux spectateurs agréables surprises. Le clou de la fête sera la joute de goudet qui aura lieu entre le club du collège et le club de Pont-Rouge.

Avis aux amateurs de sport. N'oubliez pas la date, 9 février. Ça promet d'être quelque chose de très intéressant.

## LIGUE D'ÉCHECS POSITION DES EQUIPES

Première classe	
Westmount	12
National	7
C. de Colomb	4

Deuxième classe	
Lafontaine	37
Westmount	28½
C. de Colomb	25½
Verdun	24
North End	18
National	10

## LE PROGRAMME DU MONTAGNARD POUR FEVRIER

Mercredi, 5 février — Sortie avec dames au chalet de Cartierville, départ avenue du Parc et Mont-Royal, à 8 heures p.m. M. Dollard Drapeau, président.

Dimanche, 9 février — Visite au club infatigable de Saint-Hyacinthe. Le corps de clairons accompagnera le club.

Mercredi, 12 février — Sortie à Saint-Vincent de Paul avec dames. Départ du viaduc de la rue Saint-Denis, à 8 heures. Président, J. A. Morand.

Dimanche, 16 février — Marche du National. — Le Montagnard sera représenté par plusieurs de ses membres.

Mercredi, 19 février — Sortie avec dames chez Dupéré. Départ à 8 heures précises de 184 rue Berri. Président, A. Goudron.

Dimanche, 23 février — Voyage en dehors de Montréal avec corps de clairons (voir les journaux).

Mercredi, 26 février — Grande marche de l'Union Locale.

Vendredi, 28 février — Assemblée générale mensuelle, 149 Berri. Le dîner au panier au chalet de Cartierville aura probablement lieu le 2 mars.

## LES COURSES A MAISONNEUVE

Les amateurs de sport qui se sont rendus hier après-midi au rond Maisonneuve ont vu des courses aussi excitantes que possible. Le programme donné au public se composait d'un match et d'une classe de trotteurs. Le club avait aussi annoncé un autre match entre Ruth B et Neva Souders, mais Ruth B étant malade, la course a été forcément remise à plus tard. Le public toutefois en a eu pour son argent, car il a vu un total de neuf épreuves furieusement contestées. Le match a été gagné par Prince Guillard, qui, après avoir été battu dans le premier "heat" a pris les trois suivants.

Philip Ha Ha a décroché la bourse dans la classe des trotteurs, mais John Mc et Trigantle King ont pris une épreuve chacun.

SOMMAIRE

Match 3 dans 5:  
Prince Guillard, Z. Dion 2 1 1 1  
Peter Hill, E. Meunier 1 2 2 2  
Temps du demi-mille: 1.24, 1.22½

## UN MOYEN

De prévenir la GRIPPE ESPAGNOLE  
De braver le froid, l'humidité, les microbes,  
De préserver votre gorge, d'assouplir vos cordes vocales,  
De guérir vos bronches, de cicatiser vos poumons,  
De n'être jamais enrhumé, grippé, enroué, oppressé

## CRESOBENE

Ce merveilleux remède, composé de produits balsamiques, antiseptiques, volatiles, imprègne de ses bienfaisantes vapeurs tout l'appareil respiratoire et guérit infailliblement les MAUX DE GORGE, LARYNGITES, RHUMES DE CERVEAU, GRIPPE, INFLUENZA, RHUMES, BRONCHITES, TOUX CHRONIQUES.

ANTISEPTISME DES VOIES RESPIRATOIRES PAR LE NEZ ET LA BOUCHE OU PENETRENT LES GERMES DE LA GRIPPE ESPAGNOLE.

50 sous la boîte ou 6 pour \$2.50. Compagnie des CAPSULES CRESOBENE, 271 rue Saint-Denis, Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure N 3105—George Marcl, de la cité et du district de Montréal, courtier d'immeubles, demandeur, vs. Alexandre Schuman, manufacturier d'habits, et Jacob Finestone, marchand, tous deux de la cité et district de Montréal défendeurs. Il est ordonné au défendeur, Alex. Schuman, de comparaitre dans le mois, T. DEPATTE, député le-protonotaire. A. P. MATHIEU, procureur du demandeur. Montréal, 31 janvier 1919.

## Fourrissons à nos soldats qui reviennent l'occasion de rester dignes

D'après les autorités militaires la "situation est intolérable", dans certaine ville de cette province où la prohibition est en vigueur.

Et on s'explique en disant que le soldat qui revient du front est habitué à sa bière. (On n'a pas jugé nécessaire ou à propos de supprimer la bière, en Angleterre ou en France, même durant la guerre).

Mais le soldat, en arrivant au pays, constate que la vente de la bière est prohibée.

## La loi stipule en effet, qu'on ne peut plus fabriquer de bière au Canada, mais la loi n'a pas empêché, ni ne peut empêcher la vente des boissons spiritueuses.

Les autorités militaires se plaignent qu'en plusieurs endroits où règne la prohibition, il se vend toute espèce de boissons enivrantes, et comme résultat, l'ivrognerie et la débauche sont à l'ordre du jour.


## Trêve au Sentiment

Mettons-nous à l'oeuvre, la situation est grave et le temps presse. Si, n'ayant à protéger que quelques milliers de soldats, les "conditions sont intolérables", que ferons-nous lorsque nous aurons au pays de deux à trois cent mille soldats à surveiller?

Il est évident qu'il vaut mieux, à tous les points de vue, laisser ces hommes boire de la bonne bière saine, dont ils ont l'habitude, que de les pousser à enfreindre la loi pour se procurer du whisky de contrebande.

Le 1er mai prochain, la loi prohibant la fabrication de la bière sera mise en vigueur, à moins que des démarches ne soient faites pour la faire abroger.

A l'oeuvre donc. Ecrivez à votre représentant à Ottawa et à Québec, pour lui recommander d'user de son influence.



## L'ASSOCIATION DES BRASSEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

55, rue Saint-François-Xavier, Montréal

"SOYONS CANADIENS AVANT TOUT"

## LA MARCHÉ DU NATIONAL

MOREAU, DU NATIONAL, EST LE PREMIER INSCRIT DANS LA MARCHÉ DU 16 FEVRIER.

Moreau, l'intrépide marcheur du National, qui était le plus sérieux adversaire de Clouette, dans la marche en raquette St-Laurent-Montréal l'an dernier, et qui se classa bon second, est le premier inscrit dans la marche du 16. Il fait plaisir de voir avec quel intérêt soucieux, les clubs surveillent l'entraînement de leurs marcheurs cette année. Tous les clubs auront de nombreux représentants dans cette randonnée et plusieurs équipes. Le National a pour sa part l'ambition de mettre trois équipes de rudes marcheurs en lice, et ses membres s'entraînent sérieusement.

Mardi il y aura assemblée générale des chefs d'équipe de l'an dernier, à 7 heures 30, au paléstre.

## Aux marcheurs du Montagnard

Tous les membres du club de raquetteurs Le Montagnard qui désirent participer à la grande marche en raquette du National le 16 février de Saint-Laurent à Montréal, sont priés d'assister à l'assemblée qui aura lieu ce soir à 8 heures 30 chez M. W. Hébert, 490 Mont-Royal Est.



# LA PAIX CHAQUE NATION EXPOSE SES RECLAMATIONS

es délégués des cinq grandes puissances font connaître les aspirations de leurs patries respectives — On écoute également la voix des amis de l'Entente — La France veut l'extension de ses frontières et de fortes indemnités — La Belgique désire être dédommée la première — L'Angleterre demande une paix juste et durable.

Paris, 3. — Les délégués des cinq grandes puissances sont maintenant en mesure d'établir une comparaison entre leurs propres aspirations et celles de leurs amis de l'Entente et de voir comment les divergences peuvent être conciliées. Les uns et les autres ont exprimé le maximum de leurs espoirs en toute liberté, il reste à la Conférence de la paix à les concorder en un tout. Les désirs des différents pays tels qu'exprimés, peuvent se résumer comme suit:

France. — La France réclame, d'abord, l'Alsace-Lorraine sans conditions et le droit de discuter et de fixer définitivement les frontières de la France, le long du Rhin, ce qui peut exiger la création d'Etats-tampons. Un de ces Etats serait le Palatinat et un autre la Prusse rhénane. La France désire aussi annexer le bassin de la Sarre, ce qui pourrait s'appeler une réannexion.

La France insistera sur le fait qu'en tant qu'il s'agit de la rive gauche du Rhin, plus au nord, la Conférence devra interdire dans cette zone tout ouvrage militaire, caserne, fort, fortin, fort et fortifications. La France est d'avis que les habitants de cette région doivent être libres de décider eux-mêmes s'ils désirent se joindre à la France, former un Etat indépendant ou retourner à l'Allemagne.

La loi française des indemnités n'est pas encore passée, mais on a annoncé à la Chambre des Députés que ces indemnités se chiffrent à soixante-six milliards de francs. Le gouvernement français ne demande pas un protectorat en Syrie, au sens ordinaire du mot, parce que la population de ce pays est trop avancée pour qu'un protectorat soit nécessaire, mais la France croit, étant donné ses intérêts traditionnels dans ce pays, qu'on devrait lui demander d'exercer une sorte de tutelle jusqu'à ce que la Syrie puisse se gouverner elle-même.

Grande-Bretagne. — Les délégués de la Grande-Bretagne croient qu'une société des nations est désirable et réalisable, et qu'elle doit être établie par la conférence de la paix actuelle. Sur le continent, l'Angleterre ne veut qu'une paix juste et durable basée sur les principes de l'autonomie et de la liberté internationale de transport par chemins de fer et canaux, ce que la Grande-Bretagne entend par la liberté du commerce en temps de paix.

La Grande-Bretagne prendra pour l'Australie les pouvoirs de mandataires sur les îles allemandes situées au sud de l'équateur et sur l'Afrique allemande du sud-ouest pour l'union du sud-africain. Elle aura aussi les pouvoirs de mandataires pour ce qui est des territoires de l'Afrique orientale allemande, ainsi que certaines parties de l'Arabie; à cet égard, elle a des prétentions particulières sur la Mésopotamie. La Grande-Bretagne s'entend avec les autres nations alliées touchant la question des indemnités, spécialement pour la réparation des dommages causés par les raids aériens et ceux qui furent causés par la perte des navires.

Italie. — L'Italie réclame le Trentin jusqu'au défilé de Brenner avec tout le sud du Tyrol, Trieste, l'Istrie, Fiume, Zara, Sebenico, La plus grande partie des îles de la Dalmatie, Avlona et les plaines qui s'y rattachent, le protectorat de l'Albanie, la possession des îles de la mer Égée qui ont été enlevées de la Turquie durant la guerre de Tripoli. L'Italie veut aussi avoir la province d'Adalia, si la France et l'Angleterre prennent du territoire en Asie Mineure.

Les Italiens veulent que les côtes et les îles dalmates qui ne leur sont pas assignées soient neutres. Si la France et l'Italie accroissent leurs possessions coloniales en Afrique, l'Italie désire agrandir ses possessions d'Érythrée et de Tripoli.

Belgique. — La Belgique demande que la réparation des dommages que lui a causés l'Allemagne soit la première chose imposée à l'Allemagne et que quinze milliards de francs lui soit accordés ou plus, si l'Allemagne ne retourne pas les machines et le matériel qu'elle a volés en Belgique. Ce pays croit qu'il doit être payé le premier parce qu'il fut le premier envahi, parce que sa neutralité fut violée et qu'il souffrit plus que tout autre bellégerant par la spoliation.

La Belgique qui a réaffirmé son indépendance et par le fait même n'est plus dans son ancien état de neutralité désire de la Hollande les rives droites de l'Escaut et la péninsule de Maëstricht qu'il s'avance dans le Limbourg belge. Les Belges consentent aussi à un plébiscite dans le Luxembourg pour décider si ce pays veut garder son autonomie ou s'il veut se joindre à la France ou à la Belgique.

Ces demandes peuvent être considérées comme les demandes extrêmes de la Belgique. Elles sont en conflit avec la Hollande qui ne veut pas le rajustement des frontières demandé par les annexionnistes belges. Le gouvernement hollandais consentirait à une révision du traité de navigation de l'Escaut, de façon à ce que la Belgique jouisse de droits égaux à ceux de la Hollande.

Roumanie. — Les ambitions territoriales dans les Balkans sont compliquées et présentent des problèmes difficiles. La Roumanie désire conserver la possession de cette partie de la Bessarabie russe que les empires centraux lui ont accordée en vertu du traité abrogé de Bucarest et qui est actuellement entre ses mains. Elle désire aussi la Dobroudja méridionale que la Bulgarie lui avait cédée, après la seconde guerre balkanique. La possession de la Bessarabie et de la Dobroudja commande l'embouchure du Danube.

A l'ouest, la Roumanie veut l'an-

# ANGLETERRE LA TÂCHE QUI LUI INCOMBE

LLOYD GEORGE A EN CE MOMENT LA DOUBLE RESPONSABILITE DE DIRIGER SON GOUVERNEMENT ET DE SURVEILLER LES INTERETS DE L'ANGLETERRE AU CONGRES DE PARIS.

Londres, 3. — Aucun parlement anglais depuis un siècle, hors le gouvernement du premier ministre Asquith qui avait la lourde responsabilité de décider si oui ou non la Grande-Bretagne devait entrer dans la guerre européenne, n'a eu à régler d'aussi importantes questions que celles qui se présentent devant le parlement de Lloyd George à sa première séance mardi.

Tous les problèmes de la nouvelle chambre se peuvent résumer dans ce mot : reconstruction. C'est un fait assez curieux de voir le personnel d'une Chambre des Communes dirigée par un seul homme depuis que cette Chambre n'est plus gouvernée par un parti politique, mais qu'elle est un groupement des membres qui représentent les différentes écoles, et qui dépend de la direction du premier ministre Lloyd George plutôt que de la mise en exécution d'un programme politique. Lloyd George est à Paris; il y devra rester. Nul ne s'attend à ce qu'il quitte la conférence de la paix. Il a le double devoir de diriger les destinées de la Grande-Bretagne dans les affaires étrangères et impériales et de diriger en même temps la politique intérieure. A cette époque de crise réelle personne ne s'attend à ce qu'il abandonne son poste à Paris.

La direction des deux Chambres pendant l'absence de Lloyd George sera confiée au comte de Curzon et M. Andrew Bonar Law, qui sont des conservateurs et qui, avant la guerre, soutenaient tout ce qui était opposé à Lloyd George et à son programme actuel. Cela semble vouloir dire que le parlement se continuera jusqu'au retour du premier ministre Lloyd George.

Cependant les problèmes de reconstruction ne peuvent attendre même jusqu'à la solution des questions les plus urgentes de la reconstruction mondiale à Paris. Plusieurs avaient prédit qu'il y aurait des difficultés parmi les travailleurs dans le Royaume-Uni après la guerre, mais très peu, s'y en est, prévoyant qu'il y aurait une commotion si rapide.

On a dit aux masses populaires que l'après-guerre leur procurerait de meilleures conditions de vie. Ils demandent ces conditions meilleures plus tôt que le gouvernement ne s'y attendait. Il est plusieurs explications au malaise industriel actuel. D'aucuns disent que les troubles ne sont que l'effervescence d'un repos après la tension de la guerre, mais les extrémistes opinent que la société anglaise est ébranlée comme les autres par des secousses de bolchevisme. On admet que les ouvriers ont des griefs sérieux qu'ils ont tus durant la guerre, qu'ils redoutent des changements par la démobilisation des milliers de soldats.

Les grèves de Glasgow et de Belfast prennent des tournures nouvelles. Elles s'étendent. Ce n'est plus une lutte d'ouvriers contre les patrons. Elles comprennent pas uniquement l'arrêt de leur métier, mais aussi la paralysie des méthodes connexes. Les transports, la lumière, la force motrice font souffrir la société de par la grève de quelques-uns. Les sympathies sont divisées sur le mérite de ces grèves. On accuse de tyrannie les patrons des usines de construction de Belfast. D'autres opinent que les travailleurs ont quitté le travail sans l'avis préalable qu'il aurait peut-être été prévu.

Jusqu'à présent le gouvernement a pris une attitude de non intervention. Au fond, la question ouvrière tiendra une large place dans la reconstruction légale de la session. On compte sur le premier ministre. Le peuple se demande comment le premier ministre commandera son parti qui est un parti personnel : la majorité des députés sont conservateurs. M. L. George dans le pays de Galles a dit au cours de la lutte électorale : "Que ma langue se colle à mon palais si jamais j'oublie mes principes libéraux."

Kiao-Tchéou. — La Suisse semble être le seul pays neutre qui ait fait part de ses désirs à la Conférence de la paix. Le gouvernement suisse a déclaré que la Suisse sera heureuse de faire partie de la Ligue des nations, mais néanmoins ne le pourra pas à cause des diverses nationalités dont elle se compose, si cela signifie que ses troupes serviront à user de contrainte, par exemple contre l'Italie, la France ou l'Allemagne.

La Suisse désire un accès à la mer, par le moyen de la neutralisation du Rhin. Cela cadre bien avec les désirs de la France, car si l'Alsace-Lorraine devient française, de Bâle au nord, et si des Etats-tampons sont formés avec le Palatinat et la Prusse rhénane, comme le suggère le maréchal Foch, il sera nécessaire de neutraliser le Rhin. En ce cas, la Suisse aura un accès à la mer.

La Scandinavie. — On considère que les aspirations territoriales des trois pays scandinaves sont modestes. Le Danemark désire s'annexer la partie du Slesvig septentrional habité principalement par des Danois, mais n'a pas réclamé le retour des provinces de Slesvig et de Holstein enlevées au Danemark par la Prusse, dans la guerre de 1864, ou l'extension de ses frontières, au sud, jusqu'à un canal de Kiel.

La Norvège a certaines prétentions sur le Spitzberg ou une partie, mais ne les formule pas très énergiquement. En Suède, il existe un fort mouvement socialiste en faveur de l'union des îles Åland avec ce pays. Sur ce point, les intérêts suédois sont en conflit avec ceux de la Finlande.

# LIGUE DES NATIONS WILSON VEUT CONFÉRER

LE PRESIDENT DES ETATS-UNIS DONNE RENDEZ-VOUS AUX MEMBRES DE LA CONFERENCE DE LA PAIX POUR DISCUTER DE LA LIGUE DES NATIONS.

(Par l'agence Havas)  
Paris, 3. — Le président Wilson réunira officiellement à l'hôtel de Crillon les membres de la conférence de la paix pour discuter de la ligue des nations. En certains quartiers on dit qu'un rapport à la conférence sera soumis sous peu. UNE PROPOSITION DE M. BOURGEOIS.

(Service de la Presse Associée)  
Paris, 3. — M. Léon Bourgeois, délégué français à la commission de la société des nations, a présenté aujourd'hui au président Wilson, à M. Lloyd George, à M. Priand, à M. G. Clemenceau, le texte d'une proposition pour la ligue des nations sur laquelle a agréé l'organisation comprenant le représentant des Etats-Unis, M. W. H. Taft, le vicomte Viscount Grey, le délégué français et italien, M. Clemenceau avait demandé à M. L. Bourgeois d'obtenir l'assentiment des partisans de chaque pays sur les détails de la ligue. La proposition soumise aujourd'hui est la réponse à cette demande.

Le projet pourvu à l'arbitrage obligatoire dans toutes les disputes sans exception, à la limitation des armements, et à la série des pénalités contre quiconque provoquera la guerre. L'organisation de la ligue prévoit l'admission de toute nation qui fera preuve d'intentions loyales. Voici le texte du projet soumis:

1. Soumettre toutes les disputes qui surgissent entre les nations aux méthodes d'un règlement pacifique.  
2. Prévenir par tous moyens à leur portée toute tentative de troubler la paix du monde par des actes de guerre.  
3. Etablir des cours de justice internationale chargés de vider toutes les disputes justiciables et d'assurer l'exécution des décisions par des sanctions internationales appropriées — diplomatiques, juridiques, économiques et si nécessaire, militaires.

4. Constituer un conseil représentatif international qui travaillera au développement d'une loi internationale et adoptera une action commune dans les questions d'ordre général.  
b) Ce conseil international surveillera la liberté des nations et le maintien de l'ordre international.  
c) Se considérant chargé de la tutelle morale des races civilisées, le conseil représentatif assurera l'exécution et, au besoin, la promotion des facteurs internationaux requis pour la protection et l'avancement de ces races.

d) Un comité permanent prendra en mains les différends entre les nations associées. En première instance, le comité agira comme conciliateur et médiateur. Il révisera, si nécessaire, les différends ou à l'arbitrage ou aux cours de justice selon leur nature. Il aura charge de connaître les enquêtes qu'il jugera utiles. Il établira les conditions de paix et de temps. Dans le cas d'un de tout pays refusant d'obéir à l'avis de l'arbitrage ou à la décision du comité il imposera les sanctions appropriées. Ces sanctions il les soumettra d'abord au conseil représentatif et aux gouvernements associés. Ces sanctions sont obligatoires dans le cas de violence ou d'agression.

5. La limitation et la révision des armements et de la fabrication du matériel de guerre conformément aux stipulations de la ligue des nations.  
6. Renonciation aux traités secrets.  
7. Admission dans la ligue de toutes les nations, sur une base d'égalité devant la loi, donnant des garanties de leur intention loyale à l'observation de ses clauses.

IDEAL VITE REALISE.  
Londres, 3. — M. Asquith, dans un discours à l'Albert Hall, a dit qu'il n'avait jamais vu un si grand idéal que la ligue des nations se réaliser si tôt. Cet idéal répond à un besoin universel et doit avoir une organisation universelle. L'ex-premier ministre dit que les tentations de la guerre disparaîtront par la disparition de la conscription et la diminution des armements.

CONFÉRENCE  
DU DR BÉLAND  
Le Dr Henri S. Béland, député, donnera une conférence dans la salle du Royal Victoria College, rue Sherbrooke-ouest, le mercredi, 5 février, à 8 heures 15. Le Dr Béland parlera de sa captivité en Allemagne.

La conférence est donnée sous les auspices de la Société des Graines de McGill, et le produit sera consacré aux bibliothèques fondées par la Société dans les hôpitaux militaires de Montréal et de Sainte-Anne de Bellevue. (Communiqué)

UNE PLUS FORTE PENSION  
Québec, 3. — Une délégation d'industriels en retraite est allée rencontrer sir Lorier Gouin, samedi dernier; elle demande que le minimum du fonds de pension soit porté de \$75 à \$100 par année. Il y ont environ 800 retraités qui sont retirés de l'enseignement. Le gouvernement leur donne \$30,000 par année; le 2 1/2 pour cent du salaire payé par les industries est tout à fait insuffisant.

La délégation était conduite par Mme Jean Fontaine, de Saint-Narcisse de Lotbinière; elle fut introduite par M. J. N. Francoeur, député du comté.

Le premier ministre a promis d'étudier la question qui lui a été

## DEUXIEME JOUR DE LA VENTE DE RENOVATION

Grande vente d'étoffes à robes et soies unies et de fantaisie

3575 vg. d'ETOFFES A ROBES de couleur, 8 textures différentes, toutes les nuances jour jupes et robes pour dames et enfants. Val. 75, 85, 90, 1.00 et 1.25. Mardi... 47

550 verges de SOIE TUS-SOR A DESSINS de fantaisie, 36 pouces de largeur, bonne qualité lavable pour blouses, kimonos et robes. Rég. 75. Mardi... 29

45 pièces de CREÈE DE CHINE tout soie, 36 pouces de largeur, texture serrée, bonne qualité pour blouses, sous-vêtements et robes, toutes les couleurs et noir. Rég. 1.75. Mardi... 1.19

850 verges de SOIE MESSALINE plaid de fantaisie, 36 pouces de largeur, et SOIE CHIFFON TAFFETAS, 36 pouces de largeur, pour jupes et robes. Val. 3.00 et 3.50 la verge. Mardi 1.69

### A l'épicerie Dupuis

Licence de la Commission des Vivres du Canada, No 8-678.

**SPECIAL POUR MARDI**

Vermicelle fin, la boîte 5 lbs .75

Vinaigre blanc, la bout. . . . .10

Poires dans le sirop épais, la boîte. . . . .21

Poudre aux oeufs "Hicleg", le paquet .10, 25, 45 et. . . . .75

Confitures de fruits purs, marque Banner. La chaudière 4 lbs. . . . .73

Soupe aux tomates "Clark", la boîte. . . . .12 1/2

La douzaine. . . . .140

Pois jaunes pour bouillir, 3 livres. . . . .25

Poudre à laver Lustrine, 6 paquets. . . . .28

Au sous-sol.

### Valeur extraordinaire

SUITING A RAYURES de fantaisie, pour blouses, jupes et costumes, couleur indéfectible, grand assortiment de rayures de fantaisie. Val. jusqu'à .45 pour. . . . .19

### SPECIAL

LAINE "FINGERING", 4 brins, couleurs : gris, blanc et noir. Spécial, la lb. . . . .2.39

### SPECIAL

BAS GOLF pour enfants, qualité pure laine, noir et le haut de couleur; pointures 6 à 8 1/2. Rég. 2.25 pour. . . . .1.39

### SPECIAL

MITAINES DE LAINE pour dames et fillettes, couleurs : blanc, noir, rouge, bleu pâle. Rég. 59 et .75 pour. . . . .49

### Fournitures de maison

MADRAS BLANC, 25 pouces de largeur, pour petits rideaux, choix de dessins. La verge, 23

MADRAS DE SOIE, 50 pouces de largeur, couleurs : bleu, vert et brun, jolis dessins. Spécial pour. . . . .1.69

COINS DE RIDEAUX en point brodé, jolis patrons et durables. Prix spécial. 1.69

CARPETTES EN CATALOGNE, appropriées pour chambres, jolies couleurs : rose, vert et gris, avec frange. Grand-deurs—

4 1/2 par 7 pieds. . . . .9.50

6 par 7 1/2 pieds. . . . .12.75

6 par 9 pieds. . . . .15.50

9 par 9 pieds. . . . .23.00

9 par 10 1/2 pieds. . . . .27.00

9 par 12 pieds. . . . .30.75

CARPETTES UNION, laine et coton, choix de jolis dessins, pour bouclier ou chambre, grand-deurs—

7 1/2 par 9 pieds. . . . .10.00

9 par 9 pieds. . . . .12.00

9 par 10 1/2 pieds. . . . .13.75

9 par 12 pieds. . . . .16.00

CARPETTES paille japonaise, genre oriental, choix de dessins. Grand-deurs—

27 par 54 pouces. . . . .45

36 par 72 pouces. . . . .75

58 par 72 pouces. . . . .2.25

6 par 8 1/2 pieds. . . . .2.90

9 par 8 1/2 pieds. . . . .4.40

PRELART FELTOL canadien, très beau fini, assortiment de dessins. Spécial, la verge carrée. . . . .54

LINOLEUM DE LIEGE ANGLAIS, la verge carrée. . . . .1.19

### Sous-vêtements pour hommes

CHEMISES DE NUIT en coton blanc avec ou sans collet; grand-deurs 32 à 44. Val. jusqu'à 3.75 pour. . . . .1.39

CHEMISES DE NUIT en flanelle à rayures de couleur et blanches, de très belle qualité; grand-deurs 34 à 40. Valeurs jusqu'à 3.50 pour. . . . .1.89

JERSEY DE LAINE bleu rayé brun et noir, boutonnant sur l'épaule, pour garçons de 6 à 12 ans. Valeurs jusqu'à 1.65 pour. . . . .1.19

### SPECIAL DE 9 A 10 HEURES A.M.

SOUS-VÊTEMENTS de laine naturelle, marque Sovereign, excellentes; grand-deurs 32 à 44. Val. jusqu'à 3.75 pour. . . . .1.69

### Vêtements pour hommes et garçonnets

COMPLETS POUR GARÇONNETS, 8 à 17 ans, genre Norfolk, coupe bouffante; en tweed mélangé gris ou brun. Val. de 9.00 à 12.00 pour 7.95

PALETOTS POUR HOMMES, genre Ulster, collet convertible, en cheviot gris foncé et noir, en tweed carreaux brun. Val. de 28.00 pour 22.95

### SPECIAL DE 9 A 10 HEURES A.M.

CULOTTES BOUFFANTES pour garçonnets de 7 à 12 ans, en tweed diagonal gris. Val. 1.50 pour. . . . .1.19

### 1000 paires de guêtres noires pour dames

A 33 1/3 POUR CENT DE REDUCTION  
GUÊTRES NOIRES pour dames, molleton ou drap castor, de la meilleure qualité, 10 à 12 boutons de hauteur, larges C. D et E. Val. jusqu'à 1.98 pour. . . . .1.29

### BOTTINES DE CRAVATTES NOIRES

PARDRESSUS pour DAMES, 1 boucle et 2 crochets; pointures 2 et 3/4 seulement. Pour écouler. . . . .98

LE MAGASIN DU PEUPLE  
447-449 Rue Ste-Catherine Est, coins St-André et St-Christophe.  
J. N. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dupuis, Directeur-Général.